



Validité caution pour une location

Par Meleze07

Bonsoir,

Je me suis porté caution pour mon fils qui louait un appartement.
Je n'ai plus de contact avec mon fils qui semble avoir quitté l'appartement.
L'immeuble a été vendu et la nouvelle propriétaire me réclame des loyer impayés.

Suis je toujours caution ??

Je voudrais vous mettre en PJ la caution que j'ai signée ainsi que le contrat de location mais je ne vois pas de possibilité d'ajouter des pièce jointes : comment vous transmettre ces pièces essentielles ?

Merci de votre aide

E.M.

Par ESP

Bonsoir

A priori, vous pouvez être assignée en tant que caution.

Il n'est pas possible d'inclure une pièce, mais vous pourriez créer un lien... Ou résumer l'essentiel de votre acte de cautionnement.

Par Meleze07

Merci de votre réponse rapide et concise.

J'ai réussi à créer un lien pour l'acte de caution et le contrat de location : le voici :

<https://we.tl/t-VcvR3xpjrl>

Cordialement,

E.M.